

résidant présentement dans la cité de *New-York*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, ou ailleurs hors du *Canada*, pour cause d'adultère et désertion.

JOHN GRAHAM,

Par son procureur,
EDWARD J. REMON.

Ottawa, ce 7e jour de juillet, 1883.

L'avis qui précède est celui mentionné en la déclaration d'*Edward Cawdell Barber*, prise devant moi ce 20e jour de décembre, 1883.

WM. WYLD,
Commissaire.

Canada, }
Province d'Ontario, } Je, *Edward Cawdell Barber*, de la cité d'*Ottawa*, dans le
Carleton. } comté de *Carleton*, gentilhomme, déclare solennellement :

1. Que le vendredi, quatorzième jour de septembre, 1883, j'ai signifié à *Sarah Ann Graham*, nommée en l'avis ci-annexé, un double conforme du dit avis ci-annexé, en lui délivrant à elle-même le dit double au No 246 West 31st Street, dans la cité de *New-York*, Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*.

2. Je connais intimement la dite *Sarah Ann Graham* depuis nombre d'années, et la personne à qui j'ai fait la signification susdite est la femme de *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, hôtelier, nommé en le dit avis ci-annexé.

J' fais cette déclaration solennelle en toute conscience, la sachant vraie et sous l'autorité de l'acte passé en la 37e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires."

EDWARD C. BARBER.

Declaré devant moi en la cité d'*Ottawa*, comté }
de *Carleton*, ce 20e jour de décembre, 1883. }

WM. WYLD,
Commissaire, etc.

L'honorable M. *Kaulbach* a déclaré de son siège qu'après renseignements pris, il a lieu de croire et croit que *W. Wyld* qui a reçu et signé la déclaration ci-dessus est un commissaire autorisé à recevoir des affidavits et déclarations.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Que la pétition de *John Graham*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, dans la Puissance du *Canada*, hôtelier, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Sarah Ann Graham*, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion et la question de concours ayant été mise sur icelle elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et la dite pétition de *John Graham* a été alors lue et reçue.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été :

Résolu, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, Belle-rose, Boucherville (de), Campbell (sir Alexander), Haythorne, Lacoste, Macpherson, Mason, Odell, Plumb, Power, Ryan, Scott, Trudel* et *Wark*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.